



DEMANDE DE PRIME A LA DÉMOLITION

Arrêté du Gouvernement Wallon du 21 janvier 1999.

INSTRUCTIONS AUX DEMANDEURS

Pour que votre demande soit valablement introduite, vous devez envoyer ensemble le présent formulaire de demande dûment complété

- ↳ par vous-même au cadre I;
- ↳ par tous les copropriétaires, autres que le demandeur, au cadre II;
- ↳ par l'administration communale au cadre III (*extrait du registre de la population*);
- ↳ par le Receveur de l'Enregistrement et des domaines au cadre IV;
- ↳ Le cas échéant, la copie de l'Arrêté du Bourgmestre ordonnant la démolition du logement.

à l'adresse suivante : **MINISTERE DE LA REGION WALLONNE**
Service "DEMOLITION"
Rue des Brigades d'Irlande, 1
5100 JAMBES

En un seul envoi, sous pli recommandé de préférence

R A P P E L !

Les travaux de démolition ne peuvent commencer avant l'obtention du permis d'urbanisme et de la notification de recevabilité de votre demande de prime (sauf cas particulier).

Un conseil : conservez soigneusement une copie de tous les documents que vous transmettez à l'Administration



CADRE I**A compléter par le demandeur**

① Nom : Prénom(s) :

Né(e) à le

rue n° boîte

code postal commune

☎ privé ☎ bureau

sollicite par la présente une prime pour la démolition du logement sis :

rue n°

code postal commune (*avant fusion*)

commune (*après fusion*)

② Le logement à démolir a-t-il déjà été reconnu non améliorable : OUI / NON

➤ soit par un arrêté du Bourgmestre (*si oui, joindre une copie de l'arrêté*)

➤ soit par la Division du Logement (*si oui, joindre une copie du courrier qu'elle vous a envoyé*)

CADRE II**A compléter obligatoirement par tous les copropriétaires autres que le demandeur du logement à démolir**

Le(s) soussigné(s), (co)propriétaire(s) du logement objet de la demande, soit :

① Nom : Prénom(s) :

Né(e) à le

rue n° boîte

code postal commune

② Nom : Prénom(s) :

Né(e) à le

rue n° boîte

code postal commune

donne(nt) procuration à M.

domicilié à

pour introduire la demande de prime pour la démolition de l'habitation sise

.....,
dont il(s) est(sont) copropriétaire(s) et en percevoir le montant.

Signature(s)

du(des) copropriétaire(s) :

Adresse actuelle du demandeur :

rue n° boîte

code postal commune

Composition du ménage du demandeur : (voir cadre I)

| <u>Nom</u> | <u>Prénoms</u> | <u>né(e) le</u> | <u>lien de parenté avec le demandeur</u> | <u>N° registre national</u> |
|------------|----------------|-----------------|--|---------------------------------|
| | | | Demandeur | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Fait à, le 20.....

Le Bourgmestre,

Sceau de
l'Administration
Communale

REMARQUE :

Si l'extrait des registres de la population est délivré sur papier imprimé (type listing par exemple), agraffer ce document sur la présente page.

CADRE IV

A compléter par le Receveur de l'Enregistrement et des Domaines du ressort du logement à démolir

(l'adresse de ce fonctionnaire peut être obtenue auprès de l'Administration communale)

Le soussigné, receveur de l'Enregistrement et des Domaines à
certifie, d'après les documents dont il dispose, que:

le logement à démolir sis
est cadastré section n°
contenance cadastrale

le logement à démolir appartient en (co)propriété aux personnes suivantes
(indiquer tous les copropriétaires éventuels) :

| Nom | Prénoms | Quotité |
|-------|---------|---------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

S C E A U

Le

(signature)
(Nom du Receveur)

En application de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, veuillez noter que le traitement de ces données est confié au service de la prime à la démolition. Le maître du fichier est la Région wallonne.

Le traitement est destiné à déterminer vos droits à bénéficier de la prime à la démolition en application de l'arrêté du Gouvernement wallon du 21 janvier 1999.

Vous pouvez avoir accès aux données qui vous concernent et en obtenir la rectification éventuelle en vous adressant auprès du service " prime à la démolition ", rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 Jambes.

Il est possible d'obtenir des renseignements supplémentaires sur les traitements automatisés auprès de la Commission de la protection de la vie privée.